

AR Prefecture

063-216302588-20260703-DEL2026070310-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

DEL2026070310

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

PROCURATION : 1

VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Six, le Vingt Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Présents : BAARDMAN Bruno, BENE Nathalie, BOUCHERY Marie-José, CHANTEGREL Emilie, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, GOURBEYRE Séverine, KAUFFELD Rolf, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud.

Absents : DOURILLE Alain, OLIVIER Katia, PONCET Fabien

Procuration : DOURILLE Alain à MARATRAT Gilles

Secrétaire de séance : BOUCHERY Marie-José, PEUDEVIN Mireille

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REMISE EN ETAT D'UN PILIER DU PORTAIL DE LA RESIDENCE O'LAVIE

Vu le contrat de séjour conclu entre Madame DROY Annick et la commune d'Olliergues,
Considérant qu'à l'occasion du déménagement de Mme DROY, un pilier du portail de la résidence O'Lavie a été endommagé,
Considérant qu'il convient de facturer les frais de remise en état de cet élément du portail,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Fixe à 383.69€ le montant à facturer à Madame DROY Annick pour le remboursement de la remise en état d'un pilier de portail de la résidence O'Lavie**

Vote :

Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

